



**« LES LYCÉES AUX ÉNERGIES POSITIVES »,
STRATÉGIE IMMOBILIÈRE DES LYCÉES PUBLICS**

Rapporteure : Valérie LEMAIRE

DÉLIBÉRATION
Séance plénière du 4 novembre 2024

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 2^{ème} et 4^{ème} commission en date du 11 et 12 juin 2024,

Vu l'avis du Bureau en date du 28 octobre 2024,

Vu la désignation de Monsieur Raphaël TILLIE, secrétaire de séance,

Vu la rapporteure d'avis, Madame Valérie LEMAIRE, absente excusée,

Lè président, Monsieur Pierre ALLORANT, entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à l'unanimité.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Pierre ALLORANT



Le CESER rend un avis positif sur la stratégie immobilière des lycées publics qui lui est présentée. Il souligne qu'il y a un lien fort entre cette stratégie et le bien-être des jeunes. Elle est plutôt complète et aborde de manière précise les axes de l'adaptation au changement climatique, de l'adaptation des plateaux techniques aux besoins de formation des entreprises régionales, de l'adaptation des établissements aux évolutions sociétales et territoriales, du bien vivre, de la sécurité et de l'inclusion, autant d'éléments contribuant au bien être des jeunes.

Néanmoins, le CESER s'inquiète du contexte budgétaire baissier. Ses travaux en cours l'amènent à deux constats : la santé psychologique des jeunes est dégradée fortement depuis plusieurs années et le nombre de bacheliers poursuivant leurs études en Centre Val de Loire est très en dessous de la moyenne nationale. Si les budgets d'investissement et de fonctionnement en faveur des lycées et des jeunes venaient à être rognés, ou étalés sur plusieurs années, il y aurait un risque considérable et très probable pour les jeunes de notre région.

1. UN BUDGET A MAINTENIR

Les budgets indiqués pour les différentes thématiques devront être maintenus.

Si la maintenance des lycées, pour certains très anciens, ne peut être réalisé dans sa totalité, le risque de dégradation, et donc de surcoût in fine peut être considérable.

De même, le bâti scolaire représentant 50 % du bâti public, et se trouvant donc à l'avant-poste de l'effort national de baisse des consommations initié avec la feuille de route de l'Etat « France Nation Verte ». Des restrictions budgétaires sur cette thématique compromettraient le respect de cette feuille de route par la Région, pourtant primordiale pour s'adapter et lutter contre le changement climatique.

Il en va de même pour tenir les objectifs de la neutralité carbone en 2050.

Les budgets de maintenance dépendant en partie des maisons de la Région devront être maintenus, malgré la baisse probable du FCTVA de 20%.

Le CESER rappelle l'importance des lycées professionnels (plateaux techniques, internats, ...), et notamment de leurs filières en apprentissage. Il est nécessaire de ne pas baisser le budget alloué à ces établissements.

Le CESER appelle donc à maintenir les budgets d'investissement et de fonctionnement prévus dans cette stratégie lors du vote du budget primitif 2025, et des années suivantes.

2. DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES EXEMPLAIRES A VALORISER

Alors que le parc est important (120 sites, 1 750 bâtiments) et a été construit à des époques où l'isolation n'était pas la priorité, la Région a su initier et poursuivre une importante politique d'adaptation au changement climatique (rénovation thermique avec des matériaux biosourcés, maîtrise des consommations, recours aux énergies renouvelables, renaturation des cours, ...). L'engagement d'ici 2030, en bonne partie réalisé, est exemplaire : la consommation énergétique des lycées sera réduite de 40 % par rapport à 2010, une démarche de renaturation sera faite dans la moitié des établissements, le développement de la solarisation sera fait hors sol naturel, le recours à la géothermie sera

développé. Cette stratégie intègre d'autres éléments essentiels : la préservation de l'eau, de la biodiversité. **Cette mise sur le chemin de la neutralité carbone à atteindre en 2050 et de la préservation du vivant est une réussite qu'il convient de souligner.** Les nouvelles technologies mises en place impliquent des changements évidents d'utilisation des matériels et demandent une certaine adaptation. Afin qu'elles soient mieux comprises, connues et utilisées, il est nécessaire d'organiser des formations / informations à destination des lycéens et personnels usagers de ces matériels.

En revanche, la gestion des déchets manque dans cette stratégie. La Région pourrait également développer des actions complémentaires au-delà de celles qu'elle mène pour la préservation et l'accroissement de la biodiversité.

Pour aller plus loin, des solutions simples de résilience face au changement climatique, peu chères, pourraient être envisagées. Par exemple, l'installation de fontaines à eau permettraient aux jeunes et aux personnels de faire face aux pics de chaleur.

Le CESER incite la Région à communiquer plus fortement sur ces actions environnementales exemplaires pour en faire des exemples inspirants, auprès des jeunes, des collectivités, des entreprises, et plus globalement de la population. Il semble notamment essentiel de faire connaître auprès des lycéens, des enseignants, des parents les travaux conduits dans leur établissement, et de les associer à l'élaboration des projets prévus.

2. RENFORCER L'INTEGRATION DES ETABLISSEMENTS DANS LEURS TERRITOIRES

L'objectif de la Région d'intégrer les établissements à la vie de leurs territoires et d'un point de vue social et économique est louable.

Le CESER soutient l'adaptation forte des plateaux techniques et la rénovation nécessaire des exploitations agricoles à vocation pédagogique, en lien avec les évolutions de la carte des formations, du contenu des formations adapté et réactualisé aux besoins et réglementations du marché du travail. Il salue également la volonté de répondre aux ambitions régionales pour une agriculture durable et le bien-être animal. L'ouverture de certains équipements à l'extérieur (entreprises, associations, etc.) est également une idée intéressante pour mieux intégrer les établissements à la vie de la cité.

Néanmoins, l'intégration aux territoires reste perfectible. Par exemple, l'objectif de la mise en place d'une alimentation locale et/ou bio et de qualité n'est pas encore atteint – sur l'ensemble des établissements, 20% de l'alimentation est locale et 13 % bio – alors même que les chefs ont été sensibilisés. De même, les exploitations agricoles à visée pédagogique devraient être mieux intégrées aux territoires, à la vie de leurs populations, par exemple en lien avec les projets alimentaires territoriaux. La production de ces établissements pourrait être une source d'approvisionnement pour les restaurations scolaires lycéennes (produits laitiers, fruits et

légumes). Au-delà d'une alimentation saine, ce pourrait être un projet de société vertueux développant l'intérêt des jeunes pour le sens collectif et la reconnaissance du travail de leurs pairs.

Il est donc essentiel de sensibiliser plus fortement les conseils d'administration, les chefs d'établissements et leurs partenaires à ces objectifs d'intégration aux territoires, tant d'un point de vue socio-économique qu'environnemental, en pensant un projet global au-delà du seul projet pédagogique de l'établissement. La Région devrait également accompagner les chefs d'établissement dans la mise en œuvre des actions nécessaires pour parvenir à ces objectifs.

Certaines actions pourraient être mieux dimensionnées par la Région pour avoir des retombées territoriales. Par exemple, dans le domaine de l'énergie, la puissance de certaines installations d'énergie renouvelable des établissements pourrait être accrue pour alimenter un quartier ou des entreprises à proximité.

Le CESER apprécie les actions menées pour l'inclusion de tous et toutes, et notamment des personnes en situation de handicaps, qui sont nombreux, visibles et invisibles. La création d'espaces calmes, notamment dans les restaurants scolaires, est à souligner.

3. UNE MUTUALISATION A BIEN CADRER

Cela semble une bonne chose de mutualiser certains équipements entre les établissements, et avec l'extérieur, pour maintenir un maillage territorial et éviter de fermer certains établissements à terme, en raison de la diminution du nombre d'élèves à partir de 2028. Au-delà de la seule mutualisation, il conviendrait que l'Etat mène, en lien avec la Région, des actions de lutte de plus grande ampleur contre le décrochage scolaire pour améliorer l'appétence et la réussite des jeunes pour les études lycéennes.

Cependant, il convient de bien cadrer cette mutualisation, comme la Région l'envisage : homogénéiser les conventions (entre la Région, l'établissement et le « locataire »), mettre en place une tarification équitable sur l'ensemble du territoire régional, faire de la prévention pour faciliter la mixité entre des usagers différents, anticiper la potentielle casse ou plus grande usure des équipements. Etablir collectivement avec les établissements les responsabilités et rôles de chacun devrait permettre de limiter les problèmes.

Le confort des usagers, principalement les jeunes et les personnels, est un élément déterminant, d'autant plus lors de la mutualisation d'équipements. Actuellement, des élèves et personnels doivent manger très rapidement en raison de la saturation de leurs restaurants scolaires. **Ce problème est difficile à régler à cause de contraintes élevées (manque de salles). Tout doit être fait pour le solutionner.** La baisse des effectifs dès 2028 aidera à le surmonter. Néanmoins, la mutualisation potentielle de certains restaurants scolaires pourra conduire à réitérer ce problème. Il semble donc essentiel de conduire une planification fine, approfondie, structurelle, plutôt qu'opportuniste, des mutualisations. La mutualisation doit rimer avec « juste » dimensionnement.

Le terme de « mutualisation » peut faire peur aux usagers et aux populations des territoires. La communication sur ce type d'actions devrait donc être travaillée en conséquence.

CONCLUSION

La stratégie novatrice des lycées va dans le bon sens tant dans l'intérêt de l'humain que de l'environnement et du vivant. Le CESER préconise de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des conseils d'administration et des chefs d'établissement pour qu'ils participent à concevoir et mettre en œuvre un projet global, au-delà du seul projet pédagogique, pour mieux intégrer leurs établissements à leurs territoires. Il s'agira aussi de bien cadrer la mutualisation de certains équipements des établissements.

Cette stratégie devrait être davantage diffusée auprès des jeunes, des personnels, des entreprises, de la population, et certaines actions inspirantes pourraient être mieux valorisées via les réseaux de la Région, auprès des collectivités et des entreprises.

La crise budgétaire que nous traversons impose au CESER d'alerter le Conseil régional sur l'importance de ne pas réduire le budget alloué aux lycées, y compris en revoyant son étalement pluriannuel, car le surcoût tant économique, environnemental que social serait bien plus important à moyen et long terme que dans d'autres politiques régionales. La jeunesse est en crise, se porte mal. Elle risque de s'effondrer, particulièrement en Centre-Val de Loire. Etant l'avenir et la société de demain, elle nécessite donc des moyens à la hauteur des problèmes qu'elle traverse, pour son bien-être.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU 4 NOVEMBRE 2024

Avis sur « Les lycées aux énergies positives – Stratégie immobilière des lycées publics »

Intervention de Madame Christine Gonçalves

Au nom du groupe : CGT

Madame la Vice-présidente,

Monsieur le Président du CESER,

Madame la Rapporteuse,

Chères et chers collègues

La CGT qui soutiendra cet avis, tient à rappeler qu'il ne suffit pas d'avoir une stratégie immobilière. Il est également nécessaire de réunir des conditions de travail et d'études satisfaisantes, ce qui aujourd'hui, est loin d'être le cas.

Les réformes néolibérales des trois derniers quinquennats ont creusé les inégalités. Les gouvernements successifs se sont accommodés de l'échec de milliers d'élèves.

L'austérité a dégradé les conditions d'études. Le manque de professeur-es conduit à ne plus assurer les remplacements de milliers d'heures de cours, en particulier dans les établissements de l'éducation prioritaire. Et le PLF 2025 actuellement en discussion ne prévoit pas moins de 4000 suppressions de postes d'enseignants.

La précarité se généralise. Le gel du point d'indice et l'absence d'une revalorisation significative ont érodé le pouvoir d'achat d'enseignant-es déjà sous-payé-es par rapport aux pays voisins. D'après les données 2024 de l'OCDE, le salaire des enseignants en collège se situe juste devant celui de la Lituanie et assez loin derrière ceux du Portugal et de la Grèce...

Le système éducatif est en danger. Les injonctions à l'autonomie des établissements, la généralisation d'une gestion managériale, qui impose au public les méthodes du privé, les atteintes à la liberté pédagogique, la multiplication des tâches bureaucratiques, des dispositifs d'évaluation et de contrôle, l'affaiblissement du lien au savoir, conduisent les enseignant-es à se sentir dépossédé-es de leur métier ; dépossession aggravée par l'absence de reconnaissance. Preuves inquiétantes de la crise du métier : les difficultés de recrutements d'enseignant-es ainsi que les démissions qui se multiplient.

Les attaques contre l'Éducation nationale ont ouvert la porte à la marchandisation et à la privatisation. Elles ont fait de l'éducation un marché, de l'élève et des parents des client-es, des enseignant-es des exécutant-es, portant atteinte aux principes républicains d'égalité, de gratuité et de laïcité.

Pour la CGT, les enseignant-es sont la clef de voute de la transmission du savoir. C'est pourquoi nous revendiquons notamment la revalorisation de leurs traitements et le refondement de leurs formations, indispensables au rétablissement de l'attractivité du métier, ainsi qu'un accroissement de leurs qualifications pour répondre aux défis de demain.

D'une manière générale, la CGT plaide pour sanctuariser l'école en la sortant du dogme néolibéral, en supprimant l'ensemble des collusions entre l'Éducation nationale et les lobbies patronaux.

GROUPE ENTREPRISES et INDEPENDANTS

.....GEI.....

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 4 NOVEMBRE 2024

Avis du CESER relatif à La Stratégie immobilière des lycées publics – « Les Lycées Aux Energies Positives »

Intervention de Monsieur Michel TISSIER

Au nom du groupe ENTREPRISES ET INDEPENDANTS

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,
Mon intervention s'effectue au nom du GROUPE ENTREPRISES ET INDEPENDANTS

Nous avons pris connaissance du rapport « Les Lycées à Energies Positives », et les professionnels du bâtiment et de la construction représentés par notre groupe, ne peuvent qu'encourager cette stratégie immobilière d'entretien et de rénovation du parc des lycées publics.

D'autant plus en cette période de conjoncture très difficile pour l'ensemble de la filière.

Ce rapport va dans le bon sens, et il faut saluer les actions déjà entreprises en la matière par la Région, et louer ses orientations stratégiques et ambitieuses.

D'un point de vue technique, la démarche qui consiste à prioriser l'isolation des bâtiments, la ventilation et les réseaux de chaleur nous semble pertinente.

D'un point de vue financier, les coûts de rénovation avancés dans le rapport semblent être cohérents avec ceux observés au sein de la Direction des Affaires Techniques de la Fédération Française du Bâtiment.

Enfin, au regard de la nécessité de proposer des plateaux techniques de qualité, saluons l'ambition d'une mise en œuvre des plateaux en cohérence avec le besoin des acteurs économiques.

Cela étant, il nous semble impératif que ces investissements et ces dépenses d'équipement se fassent en concertation avec les représentants des filières concernées, et en lien avec le besoin d'évolution de la carte de formation exprimé par ces mêmes représentants.

Néanmoins, ce plan à horizon 2030, ne saurait combler le grave déficit de marché et les difficultés énormes rencontrées par l'ensemble de la filière de la construction et du bâtiment dans notre Région, et sa traduction concrète observée sur le terrain au travers de réduction des effectifs et de fermeture d'entreprises.

Je vous remercie



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 04 NOVEMBRE 2024

Avis du CESER relatif à :

« LES LYCEES AUX ENERGIES POSITIVES – STRATEGIE IMMOBILIERE DES LYCEES PUBLICS »

Intervention de Madame RICO Martine

Au nom du groupe (nom ou à défaut noms des conseillers): AIESSE – des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement et de la FCPE.

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse de l'avis
Chers-es collègues

Cette intervention est faite au nom de la FCPE et du groupe AIESSE.

Le groupe AIESSE approuve les projets envisagés et présentés dans cette stratégie. Toutefois, plusieurs orientations sont commencées ou en test, mais qui des établissements est réellement informé, impliqué ? Ce sont les CA des établissements qui doivent l'être de manière à suivre mais surtout pouvoir associer l'ensemble des représentants de la communauté éducative. Faute de voir les points à l'ordre du jour du CA, les représentants de parents et/ou du CVL ne sont pas toujours informés, y compris des réunions de comités d'usagers.

Le groupe AIESSE est sensible au fait que l'exécutif régional continue son investissement vers les jeunes, en prenant en compte la souffrance psychologique, les besoins particuliers, le handicap. Oui la jeunesse a besoin de bien-être et de prise en compte du besoin de confort de vie pour la réussite de parcours scolaires.

Le groupe demande que la nouvelle politique de tarification sociale soit préservée et maintenue, étant un élément fondamental contribuant à l'égalité des chances. Il ajoute que les repas à 1€ pour les étudiants doivent aussi être maintenus.

Le groupe appuie les initiatives mais craint que des restrictions budgétaires finissent par atteindre des projets aujourd'hui actés et considérés comme prioritaires. Savoir que 86% des bâtiments ont été construits avant 1999, alors que l'interdiction de l'amiante date de 97, implique que chaque projet touchant au bâti sera frappé par la réglementation avec des dépenses conséquentes et de fortes contraintes d'organisation de chantier.

Dans la liste des projets, bien qu'essentiels pour le quotidien des élèves, nous n'avons rien vu à propos des toilettes. Que ce soit leur nombre, leur état, leur emplacement, les élèves subissent de ne pas pouvoir y aller autant que de besoins. Ils se privent faute de temps durant l'interclasse pour s'y rendre, ils se retiennent faute de propreté ou d'intimité, des lycéennes font le choix de l'absence pour leurs règles en y ajoutant la problématique de la précarité menstruelle... Les médecins et infirmières attestent de troubles de la santé pour toutes ces difficultés. Des solutions doivent être trouvées.

Le groupe AIESSE appuie les projets d'équipements pour répondre aux besoins de rénovation des filières professionnelles et note les difficultés rencontrées par la Région pour être concertée. Il soutient les projets de restructuration importante des exploitations agricoles accolées aux établissements d'enseignement qui devront porter nombre de changements dans les différentes filières pour répondre aux défis d'environnement. Effectivement, cet enseignement a besoin d'être mieux connu et reconnu ; une plus grande attractivité pour les métiers du vivant et la future génération d'exploitants, est indispensable.

La politique d'ouvrir les lycées vers leur territoire et les habitants en créant des liens est une dynamique nécessaire. Cependant, le lycée reste un lieu « réservé » où beaucoup n'osent pas entrer. Il faut dépasser les freins, inciter l'ensemble des partenaires à une volonté commune pour « aller vers ».

Le groupe AIESSE votera l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 4 NOVEMBRE 2024

Avis du CESER relatif à : L'AVIS SUR « LES LYCEES AUX ENERGIES POSITIVES – STRATEGIE IMMOBILIERE DES LYCEES PUBLICS »

Intervention de Madame Michèle Perrin

Au nom du groupe : CFDT

Monsieur le Président du CESER, Madame la vice-Présidente du CESER, Madame la vice-présidente du Conseil Régional, chère rapporteure et chers collègues,

Le CESER est saisi pour donner un avis sur le Rapport du Président du Conseil Régional « LES LYCEES AUX ENERGIES POSITIVES – STRATEGIE IMMOBILIERE DES LYCEES PUBLICS » et sur ses propositions qui seront présentées à l'assemblée plénière du Conseil Régional. La CFDT partage ses principaux objectifs pour répondre aux urgences climatiques.

La CFDT se retrouve également pleinement dans l'avis du CESER qui est présenté et sur les trois sujets qui le structurent : le maintien du budget ; l'intégration des établissements dans leurs territoires et le cadrage de la mutualisation. Il en est de même sur la mention des liens incontestables entre le confort des établissements et le bien-être des personnels et des élèves et la qualité de leurs parcours de formation et leurs suites.

Nous le savons, la gestion des lycées est une des compétences majeures garantie aux usagers par les Régions alors même que nous vivons dans un contexte budgétaire incertain, il nous faut maintenir l'investissement pour accompagner la nécessaire transformation environnementale et maintenir un service public de qualité et nous saluons l'initiative régionale d'utiliser des fonds européens dans sa démarche.

La CFDT approuve la demande dans l'avis du CESER de maintenir les budgets et revendique que ce soit une priorité régionale.

La réduction de l'utilisation des énergies fossiles pour lutter contre le réchauffement climatique avec une décarbonation et le développement de la production des énergies renouvelables est souhaitable dans le contexte inflationniste actuel, pour autant, nous espérons que des études sérieuses ont pu être réalisées en amont concernant le déploiement massif de panneaux photovoltaïques. De plus, nous souhaitons qu'un plan de formation à ces matériels soit proposé au personnel technique des lycées. Une attention particulière doit être portée sur l'attribution des marchés publics aux entreprises qui devront y déployer la solarisation.

Concernant la valorisation des actions environnementales, la CFDT est favorable à la demande d'amplification d'une communication impliquant plus largement les conseils d'administrations et les partenaires des lycées, et notamment avec une visée pédagogique pour les élèves et des personnels par exemple sur la gestion des déchets dans un esprit d'économie circulaire.

De même la CFDT approuve les préconisations pour aller plus loin dans la poursuite du développement d'une alimentation saine et avec des produits locaux dans les lycées.

Les investissements financiers pour de nouveaux lycées dans notre région, ne doivent pas faire perdre de vue la réhabilitation des anciens lycées.

La mutualisation des espaces de formations et des équipements des lycées est une très bonne chose pour faire profiter aux plus nombreux des investissements publics régionaux. Elle est intéressante par exemple pour la formation continue des adultes dans un esprit de formation tout au long de la vie. Mais pour fonctionner de manière satisfaisante le cadrage est essentiel : sur les possibilités et contraintes d'utilisation et leurs limites, sur les aspects de sécurité et d'assurance, sur les aspects logistiques et de chauffage notamment pendant les vacances, sur les responsabilités et les missions des acteurs, sur le volet financier...

Au-delà de notre commentaire sur l'avis du CESER, la CFDT demande également que la situation de la Direction du Patrimoine Educatif, Culturel et Sportif (la DPECS) soit prise en compte. **En effet, la DPECS est dotée de trop peu de moyens humains et financiers pour mettre en œuvre la volonté politique régionale ambitieuse d'améliorer le patrimoine immobilier des lycées dans la diversité de ses missions.** Le personnel régional est réactif, efficace et à l'écoute pour résoudre les problématiques rencontrées dans les lycées mais peut être découragé par le manque de moyens.

Les actions de maintenance non réalisées peuvent présenter des risques : les montants alloués obligent à travailler à court terme et certains lycées pourraient subir une fermeture pour cause d'incident technique ou de situation dangereuse.

La préservation du patrimoine est dégradée : les actions préventives sont quasi inexistantes. Le cadre de vie existant dans les lycées subit donc de plein fouet un manque de budget. La situation des internats des lycées est insatisfaisante comme certains logements de fonction à destination des personnels. Concernant les lycées agricoles, la rénovation des locaux de ces filières est urgente.

La CFDT votera l'avis du CESER.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr